

Communiqué de presse TRN

La Chaux-de-Fonds, le 15 septembre 2008

Les malentendants sont aussi nos clients

Tous les points de vente TRN sont nouvellement équipés de systèmes d'amplification de la parole à l'attention des malentendants.

La malentendance est une cause de repli sur soi et de sentiment de rejet par autrui. La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) prévoit la nécessité de faciliter la participation à la vie de tous les jours des personnes handicapées.

Les TRN, soucieux de cette problématique s'investissent tous les jours dans ce combat. Plusieurs actions ont déjà été entreprises dans ce sens avec notamment l'équipement de rampes manuelles rabattables pour les trolleybus, de planchers surbaissés pour les autobus et les chemins de fer ainsi que la signalisation sonore et visuelle du prochain dans les véhicules. En parallèle, la mise en place d'une signalétique précise sur les véhicules ainsi qu'une page internet sur le site www.trn.ch, consacrée spécialement aux personnes à mobilité réduite ont été créés.

Aujourd'hui les TRN franchissent un pas de plus vers les personnes malentendantes. Les points de vente TRN de La Chaux-de-Fonds, Cernier, Fleurier et Les Ponts-de-Martel sont dorénavant équipés d'un système d'amplification de la parole. L'amplificateur, placé au guichet, dirige la parole amplifiée sur l'appareil auditif de son porteur dont le contacteur a été placé sur la position adéquate (« T »). Un autocollant signale aux personnes concernées la présence d'un tel appareil.

Les TRN, respectivement Madame Liard, responsable marketing, se tiennent à votre disposition au 032 924 24 24 ou à l'adresse de courriel : c.liard@trn.ch pour de plus amples informations.

